

AVIS

14/12/2023

Avis adopté en séance plénière le 14 Décembre 2023
dans le cadre d'une Saisine obligatoire

Budget annexe « Aéroport d'Avignon » Subvention d'équilibre 2023



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteur : **Bernard SILVESTRO**

Rapporteur

Bernard SILVESTRO

Président de la commission Finances et Fonctionnement

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à la majorité et 5 abstentions (3^{ème} et 4^{ème} collège) des 112 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

Sommaire

1. OBJET DU RAPPORT	5
2. AVIS DU CESER	5

1. Objet du rapport

Le rapport qui nous est soumis porte sur les éléments suivants :

- En application de dispositions réglementaires, le versement d'une subvention est prévu chaque année par le budget principal de la Région, au bénéfice du budget annexe Aéroport d'Avignon, pour en assurer l'équilibre ;
- L'attribution de cette subvention doit être actée par une délibération spécifique du Conseil régional ;
- Pour l'année 2023, cette subvention s'élève à 1 243 372 € et sera prélevée en dépenses sur le budget principal 2023 et apparaîtra en recettes au budget annexe 2023 ;
- Le présent rapport vient également pallier l'absence en 2022 d'une délibération spécifique relative à l'attribution de cette subvention, en prenant acte du versement, en 2022, d'une subvention de 704 241,27 €.

2. Avis du CESER

Le CESER prend acte de la décision de la Région d'attribuer au budget annexe Aéroport d'Avignon une subvention d'un montant de 1 243 372 € sur l'exercice 2023, et exprime les remarques suivantes :

- Les comptes de l'aéroport étant structurellement déficitaires, les activités du site - aéronautique et zone activité - ne pourraient se poursuivre sans aides financières ;
- Le tableau ci-dessous, établi sur la base des éléments contenus dans les documents budgétaires des exercices précédents, illustre que la Région, lors de l'élaboration de son BP, évalue de façon prudente le niveau de subvention à verser au budget annexe. Elle opère ensuite une révision à la baisse, à l'étape du Budget supplémentaire, pour se situer au plus près des besoins réels constatés

Etape budgétaire	2020	2021	2022	2023	2024
Prévision au BP	1 277 388 €	1 030 249 €	1 047 043 €	1 243 372 €	1 219 908 €
Ajustement au BS	-361 957 €	-1 030 249 €	-342 802 €	0 €	
Réalisé au CA	915 431 €	0 €	704 241 €	1 243 372 €	

- Le CESER relève que l'aéroport d'Avignon est présenté par la Région comme un élément structurant pour le développement économique et de l'emploi sur le Vaucluse, ce qui justifie son soutien financier récurrent, ainsi que celui de l'Etat et des collectivités territoriales vauclusiennes (Communauté d'agglomération du Grand Avignon et Conseil départemental de Vaucluse) ;
- Cependant, il déplore l'absence d'éléments concrets relatifs à l'activité du site, tels que la réalité de l'activité aéronautique, le trafic aérien avec nombre de vols commerciaux et d'affaires, le nombre de passagers, le nombre d'emplois effectivement créés sur le site et leur pérennité, le nombre d'entreprises implantées.

Le CESER suggère donc à la Région d'adjoindre ces éléments aux présentations futures des éléments budgétaires de l'aéroport. Cela correspondrait à l'amorce d'un processus d'évaluation sur ce dossier, qui permettrait :

- De mettre en lumière l'impact de la plateforme aéroportuaire sur le développement économique du secteur ;
- De comprendre les enjeux à long terme - aspects financiers et aspects environnementaux - de l'emprise foncière de l'aéroport ;
- Et de porter un regard objectif sur la balance avantages/nuisances (environnementales, acoustiques...) de ces installations.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr